Face aux abus de l'industrie du carbone au Brésil[1]

Daniel Porcel, Joanna Cabello et Aintzane Márquez[2]

Hôte de la prochaine COP climat, le Brésil est aussi terre d'accueil pour l'industrie de la compensation carbone. En particulier l'Amazonie, où ont été lancés de nombreux projets REDD+. Sans même atténuer la crise climatique, ces initiatives affectent les droits des communautés locales et des peuples indigènes. Les décisions juridiques favorables à l'égard de ces derniers encouragent à renforcer les luttes contre l'« accaparement carbone ».

Abritant la plus grande forêt tropicale au monde et connaissant en même temps des niveaux élevés de déforestation, l'Amazonie légale[3] joue un rôle crucial dans le cadre du marché du carbone au Brésil. Cette région rassemble à elle seule plus de 90 % de tous les projets REDD+ (« Réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts dans les pays en développement ») du « marché volontaire » dans le pays, l'urgence qu'il y a de prévenir la déforestation s'étant imposée comme le principal argument avancé pour légitimer l'expansion de projets de « carbone forestier » dans cette zone.

En matière de projets de compensation carbone, il existe en réalité deux types de marchés : le « marché réglementé », dans lequel

1. Version réduite d'une étude éditée par SOMO (www.somo.nl), juillet 2024, sous le titre : *Enfrentando os Abusos da Indústria de Carbono.*
2. Chercheur·euses en matière de justice climatique et de litiges stratégiques au Centre for Research on Multinational Corporations (SOMO), centre d'étude coordinateur ou membre de plusieurs réseaux internationaux actifs sur ces questions.
3. L'Amazonie légale est une région territoriale et administrative qui comprend les États de Rondônia, Acre, Amazonas, Roraima, Pará, Amapá, Tocantins, Mato Grosso et Maranhão.

les « compensations carbone » sont négociées à travers des cadres réglementaires définis par le gouvernement, et le « marché volontaire », où des acteurs privés achètent et vendent librement des crédits de compensation, afin de pouvoir revendiquer des émissions neutres en carbone. Les projets REDD+ ont été majoritairement établis dans le cadre de ce type de marché volontaire. En prévision de la tenue de la COP30, un projet de loi sur le marché réglementé du carbone (PL 182/2024) est actuellement en discussion au sénat (approuvé en novembre 2024). Il établit le « Système brésilien d'échange de droits d'émission de carbone » (SBCE), qui vise à réduire les émissions des secteurs industriels, en créant des droits de propriété sur le carbone dans le cadre réglementaire brésilien.

Actuellement, l'essentiel des projets de carbone forestier recensés au Brésil s'inscrivent dans le cadre du marché volontaire du carbone, avec un total de 107 projets, dont vingt, déployés en Amazonie légale, font état d'atteintes aux droits humains liées aux processus de consultation préalable, libre et informée (CPLI). Outre le non-respect, ces dernières années, de la CPLI, des enquêtes menées par des journalistes et des organisations issues de la société civile signalent plusieurs scandales liés à des projets spécifiques : accaparement de terres appartenant à l'État, conditions de travail proches de l'esclavage, exploitation forestière et élevage intensif dans des zones protégées.

Comme nous l'expliquerons ci-après, en réponse à cette réalité préoccupante de violations des droits humains, le Bureau du défenseur du peuple et le ministère public fédéral ont engagé des actions en justice contre plusieurs projets mis en cause. Ces affaires sont susceptibles d'établir des précédents juridiques importants en faveur des communautés affectées. Elles se réfèrent à la menace que représente l'expansion des projets liés au carbone dans les terres indigènes (TI), *quilombolas*[4] et chez les communautés riveraines[5], que nous qualifierons de processus d'« accaparement carbone » *(grilagem do carbono).*

Dans un premier temps, nous explorerons le contexte dans lequel évolue l'industrie de la compensation carbone au Brésil, en

---

4. Les communautés *quilombolas* sont des groupes formés par des descendant·es d'Africain·es, qui ont fui l'esclavage et résisté au régime colonial.
5. Les communautés riveraines au Brésil occupent des habitats traditionnels en bord de rivière. Elles se caractérisent par leurs liens culturels et économiques étroits avec les systèmes fluviaux.

soulignant les conséquences négatives résultant du fait que l'Amazonie légale est devenue la principale zone d'intérêt pour les nouveaux projets REDD+. Ensuite, nous analyserons plus en profondeur les projets jugés problématiques, en mettant en évidence les violations des droits humains, les réponses qu'y apporte le système judiciaire brésilien, ainsi que les efforts déployés par le gouvernement pour créer un marché réglementé du carbone. Nous discuterons ainsi des questions suivantes : comment cette industrie a-t-elle fonctionné jusqu'à présent en Amazonie légale ? Qui sont les principaux acteurs impliqués dans les projets mis en cause ? Et quel rôle joue le système judiciaire dans les conflits liés à ces projets ?

Marché réglementé des compensations carbone au Brésil

Au cours de ces dernières années, la régulation d'un marché de la compensation carbone et les programmes REDD+ « juridictionnels[6]» sont devenus des thèmes majeurs de l'agenda politique. Le Congrès national brésilien a ainsi approuvé le 19 novembre 2024 une loi de réglementation du marché du carbone. Basée sur les engagements climatiques du Brésil tels qu'ils ont été décrits dans les objectifs des contributions déterminées au niveau national (CDN), que tous les pays doivent soumettre à l'ONU, cette réglementation instaure le système brésilien de commerce des émissions de gaz à effet de serre (SBCE) en tant que mécanisme de réduction des émissions du secteur productif. Selon l'Initiative climat et développement (clima2030.org/sobre-iniciativa/) lorsque cette loi était encore à l'état de projet, 16 % des émissions du Brésil allaient être soumises à une tarification dans le cadre du SBCE. Et en étaient exclus les secteurs de l'agriculture et de l'élevage qui sont responsables du pourcentage le plus élevé de déforestation et d'occupation foncière dans le pays, totalisant 27 % des émissions de carbone.

Quoi qu'il en soit, il est essentiel de démystifier la perception de cette réglementation comme forme viable de protection contre les effets du changement climatique et d'atténuation de ceux-ci. Cette approche réglementaire ne devrait pas être considérée comme un modèle à suivre, car elle privilégie les intérêts commerciaux au

6. Les programmes REDD+ « juridictionnels » (JREDD) sont des programmes intégrés dans des structures réglementaires à l'échelle nationale ou sous-nationale, ce qui devrait permettre aux multiples projets individuels qui les composent de bénéficier d'une plus grande sécurité juridique et de meilleures garanties… bien que de nombreux rapports aient déjà démontré le contraire.

détriment d'une véritable protection de l'environnement. En tant que telle, elle ne s'attaque pas réellement aux causes profondes de la déforestation et peut même conduire à de nouvelles violations des droits humains et à des conflits fonciers, en particulier au sein des communautés indigènes, *quilombolas* et traditionnelles. En ce sens, il est impératif de se demander à qui profite cette nouvelle réglementation. Et comment le climat pourrait réellement en bénéficier.

Vague de programmes REDD+ juridictionnels (JREDD)

L'idée de la REDD « juridictionnelle » est de passer d'une logique de gestion individuelle des projets qui veut que chacun d'entre eux rende compte et surveille ses activités et ses impacts afin de vendre des crédits carbone, à des « juridictions » qui rassemblent tous les projets sous un seul mécanisme de comptabilité et de suivi. Dans le cas de REDD+, une juridiction sert de base territoriale pour définir les objectifs de réduction de la déforestation, ainsi que pour mettre en œuvre des projets de compensation carbone. Ces juridictions se situent généralement au niveau national ou sous-national. En ce sens, plutôt que de laisser les multiples projets privés s'éparpiller, cette proposition soutient que les projets menés à ces échelles bénéficient d'une plus grande sécurité juridique et de plus de garanties sociales.

Les programmes REDD au Brésil sont financés par des ressources qui proviennent du Nord global, en particulier d'Allemagne, de Norvège et du Royaume-Uni. L'État d'Acre, le principal bénéficiaire de ces projets, et donc le plus étudié, a participé au « REDD Early Movers Programme » (REM), créé pour soutenir et récompenser les premiers projets menés dans le cadre des politiques REDD juridictionnelles, avec un financement du gouvernement allemand, de la KfW Bankengruppe et de l'agence de développement allemande, la GIZ.

En Amérique latine, la coalition LEAF[7] (Reducing Emissions by Accelerating Forest Financing) est un acteur public-privé actif dans le financement de programmes juridictionnels, approuvant des propositions au Brésil, au Costa Rica, en Guyane, en Équateur et au

7. Fondée en 2021, la LEAF affirme être « la plus grande initiative publique-privée jamais lancée dans le but de protéger les forêts tropicales ». Cet effort est soutenu par un financement d'un milliard de dollars fourni par des entreprises du secteur privé et par les gouvernements d'Allemagne, de Norvège et des États-Unis.

Mexique. Au Brésil, huit des neuf États de l'Amazonie légale ont signé des accords avec la coalition : Acre, Amapá, Amazonas, Pará, Maranhão, Mato Grosso, Roraima et Tocantins. Ce sont les grandes entreprises qui apportent la majeure partie du financement de cette coalition LEAF. Ces entreprises – Nestlé, BlackRock, Delta Airlines, Walmart, Unilever, Amazon et d'autres – recevront en échange des crédits carbone, issus des projets de compensation. Notons ici que malgré l'apparente générosité de leurs engagements financiers, la plupart de ces grandes entreprises figurent parmi les plus gros pollueurs au monde, à quoi s'ajoute leur implication dans la destruction de la forêt amazonienne et dans la violation des droits socio-environnementaux.

La mise en place d'un cadre institutionnel pour les projets REDD+ apparaît ainsi comme une stratégie visant à « *établir une économie verte qui permet aux entreprises de maintenir et d'accroître les profits qu'elles tirent de l'extraction du pétrole et d'autres combustibles fossiles, tout en ouvrant de nouveaux marchés "verts" pour développer leurs activités* » (WRM, 2023). En réalité, l'expansion de ce type de mécanisme de compensation, loin de contribuer à freiner la déforestation fait aussi peser de graves menaces sur l'autonomie des peuples autochtones, des *quilombolas* et des communautés traditionnelles sur leurs territoires.

Impact sur les droits des communautés amazoniennes

Une cartographie de 2023 réalisée par l'Université fédérale rurale de Rio de Janeiro et la Fondation Rosa Luxemburg (2023) fait apparaître que tous les projets signalés comme conflictuels sont des projets qui ont été enregistrés, sur le marché volontaire, sous le label Verified Carbon Standard (VCS) de Verra. Parmi eux, dix-sept sont également candidats à la certification Climate, Community & Biodiversity (CCB). Pour que les projets soient certifiés par Verra, ils doivent être validés et vérifiés par des auditeurs, qui sont censés s'assurer qu'ils répondent à toutes les exigences. Verra, basée aux États-Unis, est le plus grand organisme de certification des projets REDD+ au monde. Mais la réputation de son système d'enregistrement et de certification a été ternie ces dernières années par plusieurs scandales (www.somo.nl/greenlighting-abuse/).

Le Pará, deuxième plus grand État du Brésil et le premier pour ce qui est du taux de déforestation, se distingue par le plus grand nombre de projets conflictuels, puisque sept des cas signalés le

sont dans cet État. Les principaux acteurs de la déforestation sont l'industrie du bois, l'élevage, les mines et l'agro-industrie, principalement la culture du soja et du maïs. Ces activités se déploient également sur des terres traditionnellement occupées par des populations autochtones, *quilombolas* et traditionnels, dont les communautés se battent depuis longtemps pour obtenir des titres fonciers.

Des rapports de recherche et des études émanant d'organisations de la société civile et du monde académique ont également mis en lumière une série de problèmes entourant les projets REDD+ en Amazonie légale. Même si chacun de ces territoires où un conflit est signalé relève de dynamiques propres, il peut être utile d'envisager une typologie de ces litiges à partir d'exemples concrets, certes non exhaustifs, pour mieux comprendre les impacts du REDD+ sur la vie des communautés autochtones, *quilombolas* et traditionnelles.

Violations des droits humains liées à des projets REDD+

Le projet Maisa REDD+, situé dans le Pará, a été identifié comme ayant des liens avec un cas de travail forcé, selon l'enquête menée par *Repórter Brasil*. En juin 2023, les autorités brésiliennes ont libéré seize travailleurs soumis à des conditions de travail proches de l'esclavage dans une ferme participant à ce projet.

Violation du droit à une consultation préalable, libre et informée

Un exemple de conflit lié à un REDD+ juridictionnel a été observé en juin 2024, lorsque le gouvernement de l'État d'Amazonia a approuvé des projets de compensation carbone dans vingt et une « Unités de Conservation » – terres publiques – chevauchant quatre terres indigènes. L'appel public d'offre s'est conclu par un contrat avec des développeurs soupçonnés d'être impliqués dans des violations des droits des peuples autochtones, dans le cadre d'autres projets, et cet appel a été réalisé sans que les populations locales aient été préalablement consultées, et même sans que la Fondation nationale des peuples autochtones et le ministère des peuples autochtones en aient été informés.

Consultation insuffisante et manque d'informations aux communautés

Un autre problème majeur a été signalé par les communautés traditionnelles à Portel, dans l'État du Pará, portant sur trois projets distincts : REDD RMDLT Portel-Pará, Projet REDD+ Pacajai et REDD Rio Anapu-Pacajá. Selon la plateforme G1 (g1.globo.com/

pa, 2023), certaines communautés n'ont pas été consultées et n'étaient même pas au courant de ce qui se tramait.

Divisions au sein des communautés et pertes d'autonomie

Une enquête de *The Interce*pt (www.intercept.com.br, 2023) a mis en évidence les divisions au sein des communautés en raison de la pression des promoteurs de projets de compensation et des conséquences que cela entraîne lors de leur mise en œuvre. Il y a un faisceau grandissant de preuves montrant les impacts négatifs de ces projets de compensation sur la gouvernance communautaire. On constate aussi souvent l'absence de processus solides de consultation indépendants.

Exploitation illégale du bois et élevage extensif

La plateforme d'information *Mongabay* (news.mongabay.com) a publié une étude approfondie qui fait apparaître des suspicions d'exploitation de bois et d'élevage illégaux dans des zones protégées liées à trois projets : Unitor REDD+, Fortaleza Ituxi REDD et Evergreen REDD, implantés dans le sud de l'Amazonie. En juin 2024, la police fédérale a mené l'« Opération Greenwashing » qui a découvert que les promoteurs de ces projets avaient déployé leurs activités dans des zones illégales. L'opération a également révélé que de faux documents avaient été délivrés pour autoriser l'écoulement du bois défriché illégalement.

Rôle du système judiciaire brésilien : responsabilisation des projets

On le voit, les violations des droits humains autour des projets REDD+ en Amazonie légale sont liées à des questions foncières, aux processus de consultation préalable, libre et éclairée et à des atteintes aux droits des communautés traditionnelles par le biais de dynamiques « d'accaparement du carbone ». Le cadre juridique du Brésil prévoit plusieurs possibilités de recours à l'encontre d'entreprises, en cas de violation des droits humains ou sur d'autres questions d'intérêt public. En outre, la Constitution fédérale de 1988 interdit explicitement la possession et l'acquisition de droits de propriété privée sur des terres publiques qui se ferait uniquement via l'action d'individus privés. Dans le système juridique national, ces terres sont déclarées terres collectives pour les peuples autochtones et

pour les communautés traditionnelles. Il est donc du devoir de l'État de les protéger.

En dépit de ce cadre réglementaire qui peut être considéré comme exemplaire et progressiste, plusieurs rapports indiquent que les projets REDD+ portent continuellement atteinte à ces droits. Étant donné donc la prolifération des allégations concernant ces projets déployés sur des terres publiques, le Bureau du défenseur public et les ministères publics ont mené des actions en justice susceptibles de créer des précédents juridiques significatifs au niveau national. Cela est particulièrement vrai en ce qui concerne les projets REDD+ présumés illégaux : invoquant l'accaparement de terres publiques, le Bureau du défenseur public du Pará a intenté quatre actions civiles publiques contre les promoteurs, les développeurs et les certificateurs de différents projets déployés dans la ville de Portel.

Parallèlement, le ministère public fédéral et le ministère public de l'État du Pará ont souligné dans une note technique publiée en juillet 2023 que les projets de compensation carbone peuvent impacter l'autonomie des communautés dans la gestion de leurs territoires. La note précise que cet impact se manifeste clairement par « *des processus de déterritorialisation et des changements substantiels dans le mode de vie des communautés traditionnelles* ». Entre autres recommandations, elle souligne que les projets REDD+ ne doivent pas déboucher sur des accaparements de terres ni sur des violations des droits humains.

Face aux allégations réitérées par de nombreux rapports au sujet de développeurs de projets carbone harcelant les communautés dans le but de leur faire signer des contrats de projets de compensation sur leurs territoires (sumauma.com/caubois-do-carbono-loteiam-a-amazonia/), l'organisme gouvernemental chargé de la protection des droits des peuples autochtones au Brésil, la Fondation nationale des peuples autochtones, conseille désormais aux organisations et aux dirigeants indigènes de ne pas s'engager dans des négociations, ni dans des accords liés au marché des crédits carbone sur leurs terres, en insistant sur le fait que les contrats ne doivent pas être signés tant que ne sont pas définis les critères et les lignes directrices portant sur l'inclusion de terres autochtones dans le marché volontaire du carbone (www.gov.br/funai).

En cela, les actions engagées devant la justice brésilienne laissent penser que l'État brésilien assume de plus en plus la

responsabilité qui lui incombe de protéger les communautés et leurs territoires en cas de litiges entourant les projets de carbone qui seraient portés devant les tribunaux. Cela est particulièrement vrai pour les territoires autochtones, *quilombolas,* et ceux des communautés traditionnelles puisque la Constitution les considère comme des terres publiques. Ainsi, les paragraphes qui suivent reprennent les actions en justice engagées contre des projets REDD+ dans différentes juridictions, par les autorités publiques et les communautés affectées, jusqu'à juin 2024.

Jari Pará REDD+ (Almeirim, Pará)

En 2021 et 2023, le Bureau du procureur général de l'État du Para et le ministère public de l'État du Pará ont intenté des actions civiles publiques qui remettent en question l'authenticité des droits de propriété d'une partie des terres de Jari Celulose, le promoteur du projet Jari Pará REDD+. La plainte fait état d'irrégularités dans les documents présentés par l'entreprise afin de prouver la propriété des terres. Le travail du PGE a abouti à la restitution de 386 000 hectares à l'État. Au terme du procès de 2021, la cour a accepté le recours du ministère public et a ordonné le blocus de 126 000 hectares occupés par Jari Cellulose. Le procès de 2023 s'est conclu par la confirmation que les terres contestées appartiennent à l'État. Ces affaires font toutes deux apparaître une dynamique d'« accaparement carbone » sur des terres publiques. Biofilica et Jari Celulose affirment de leur côté que le projet n'a pas été mis en œuvre sur des terres appartenant à l'État, mais bien sur des terres dont elles revendiquent la propriété.

REDD et REDD+ Portel, Pacajai, Rio Anapu-Pacajá (Portel, Pará)

En juillet 2023, le Bureau du défenseur public du Pará a intenté quatre actions civiles publiques (ACP) contre les promoteurs de chaque projet REDD+ et contre la municipalité de Portel, pour réclamer leur suspension. Selon ces ACP, Verra a officiellement certifié les zones de projets de crédit carbone comme étant à 100 % des propriétés privées, alors qu'elles comprennent des forêts publiques réservées aux communautés traditionnelles. En outre, les droits des communautés qui occupent ces zones ont été violés, y compris le droit à la consultation préalable, libre et informée (convention 169 de l'OIT), ce qui entraîne non seulement des risques socio-environnementaux, mais aussi des risques de perte de biodiversité et de

savoirs traditionnels. La préfecture de Portel affirme avoir abrogé les décrets mentionnés par le défenseur public dans le cadre de deux actions. Selon les médias, un homme d'affaires états-unien lié à des entreprises impliquées dans le processus a déclaré avoir agi de manière responsable et ne pas avoir eu connaissance de ces problèmes de légalité.

Marajó REDD+ (Portel, Pará)

En mars 2023, l'Association des travailleurs ruraux de la Camutá de Pucuruí a intenté une action civile collective contre la REDDA+ Environmental Projects Unipessoal Ltda. Le litige résulte de désaccords à propos du contrat de partenariat pour le développement de ce projet. Le recours judiciaire met en évidence des allégations portant sur l'absence de consultation, l'ajout de clauses abusives et d'informations fallacieuses. En juillet 2023, un accord a été conclu entre les entreprises et une association, avec pour conséquence l'annulation du contrat. Cependant, en mars 2024, le ministère public a intenté une autre action pour réclamer l'annulation des contrats signés avec les deux autres associations et pour que le défendeur paie à l'État 4 millions de réais de dommages et intérêts.

Cette action a été rejetée, car le tribunal a décidé que seules les communautés, et non le ministère public, pouvaient intenter une action en justice portant sur des terres privées. Cette décision souligne combien il est important que les personnes concernées se pourvoient directement en justice, même si la législation nationale attribue également au procureur la défense de ces communautés. Les actions du procureur sont motivées par les violations des droits des communautés en ce qui concerne des terres du domaine public, comme le prévoit l'article 129 de la Constitution fédérale. REDDA+ dit avoir l'accord des organismes publics et affirme que ses activités dans cet État sont légales et conformes aux règles.

Ecomapuá Amazon REDD+ (île de Marajó, Pará)

En 2019, deux organisations de communautés riveraines – les associations de la réserve extractiviste Mapuá et Terra Grande-Pracuúba – ont déposé une plainte au civil, faisant état d'un « accaparement carbone » sur leur territoire ou aux alentours de celui-ci. Elles affirment que les acteurs impliqués, y compris les promoteurs, les développeurs, les acheteurs et les investisseurs, tels que la Banque interaméricaine de développement, s'approprient

indûment ces crédits, en tirant un avantage économique des efforts de protection environnementale déployés par les populations traditionnelles qui vivent là-bas. Les plaignants indiquent que les entreprises ont illégalement commercialisé des crédits carbone dans des zones du domaine public où des droits réels d'utilisation sont accordés à la population qui y réside.

Selon l'agence de journalisme Agência Pública, les registres des cinq propriétés que le promoteur affirme posséder ont été annulés. Ecomapuá Conservation et Sustainable Carbon signalent pour leur part que les décrets qui ont établi les réserves ont perdu leur validité et que, dès lors, Ecomapuá Conservation reste propriétaire des exploitations. L'arrêt de 2022 a déclaré la justice fédérale compétente pour poursuivre et juger, étant donné que la Banque interaméricaine de développement, une organisation internationale, est partie prenante. Mais la question n'est toujours pas réglée, puisque dans le jugement daté de mai 2024, le juge a estimé qu'il s'agissait d'un débat purement patrimonial, plutôt que de protection de l'intérêt collectif.

Risques que le Brésil n'aimante les projets de compensation carbone

L'industrie du marché du carbone a trouvé au Brésil une opportunité pour l'expansion de projets REDD+ et d'autres types de compensations soumises à des réglementations juridictionnelles et bénéficiant d'une promotion de la part du gouvernement. L'Amazonie légale, où les niveaux de déforestation sont élevés et où de vastes zones de forêts appartenant à l'État présentent des problèmes de régularisation foncière, est ainsi devenue une cible stratégique pour le développement de ces projets. À l'approche de la COP30 qui se tiendra à Belém (Pará), la situation est aggravée par un climat politique sensible aux efforts de lobbying déployés par les développeurs REDD+ et par les industries polluantes. Ces facteurs représentent de graves menaces pour les communautés autochtones, *quilombolas*, et pour les autres communautés traditionnelles, alors même que le Brésil se classe déjà en 4e position sur la liste des pays les plus dangereux pour les défenseurs des droits humains et de l'environnement.

Les acteurs de l'industrie du carbone qualifient souvent le Brésil de « joyau vert caché », puisque, selon les estimations, le pays a la capacité de répondre à 48,7 % de la demande mondiale de

compensations carbone basées sur l'agriculture, la sylviculture et l'usage des terres (AFOLU). Les grands pollueurs cherchent ainsi à obtenir des crédits carbone pour pouvoir poursuivre leurs activités d'extraction et tirer profit de la combustion des énergies fossiles. Dès lors, la question revient à se demander qui va supporter les coûts de la fourniture de crédits carbone en vue de satisfaire cette demande « globale ». Le centre de recherches sur les multinationales SOMO soutient que les dispositifs REDD reposent de ce fait sur une logique erronée.

Selon les plaignants des actions en justice évoquées dans cet article, les projets REDD+ sont des espaces où se produisent de multiples violations des droits humains et où de graves menaces pèsent sur les peuples autochtones, *quilombolas* et les communautés traditionnelles. Malgré ces défis, la résilience des communautés affectées est stimulante. Face aux violations répétées des droits humains des peuples indigènes dans le cadre des projets carbone, lors de la 23e session de l'Instance permanente des Nations unies sur les questions autochtones à New York, le rapporteur spécial sur les droits de ces populations, Francisco Calí Tzay, a recommandé un moratoire sur les marchés du carbone (*REDD-Monitor*, 2024). Cela devrait servir de signal d'alarme dans les divers processus d'élaboration de réglementation des mécanismes de compensation carbone, auxquels beaucoup de pays, dont le Brésil, sont attelés.

Les initiatives prises par le système judiciaire brésilien à ce jour à l'encontre des projets REDD+ sont importantes, car elles démontrent la responsabilité de l'État dans le marché volontaire du carbone et le rôle vital des mécanismes publics dans la protection des communautés affectées. Ces actions juridiques proactives devraient servir de modèle pour d'autres États confrontés à des problèmes similaires avec les acteurs des mécanismes de compensation carbone. En ce sens, les enjeux de ces actions dépassent le cadre strict de ces affaires, vu l'implication d'acteurs importants, le rôle clé du Brésil dans ce secteur et le nombre limité de procès à ce jour.

Elles sont également susceptibles de créer des précédents juridiques favorables aux communautés et d'inciter d'autres pays à explorer des voies légales pour contester, à partir de leurs juridictions, les violations des droits humains et l'« accaparement carbone ». Compte tenu de la capacité d'agir des peuples indigènes, des *quilombolas* et des communautés traditionnelles, il est également

possible que leurs organisations prennent l'initiative de lancer de telles actions, indiquant ainsi que les litiges peuvent devenir un puissant outil de changement social. En outre, le fait de mettre l'accent sur le rôle des communautés elles-mêmes dans la contestation des entreprises devant les tribunaux et de tirer parti de l'avis consultatif rendu par la Cour interaméricaine des droits humains portant sur les obligations légales en la matière dans le cadre des dérèglements climatiques, peut encore renforcer la défense des droits socio-environnementaux.

Il est essentiel de comprendre les enjeux qui se cachent derrière ces projets, les intérêts des entreprises et particulièrement ceux de l'industrie de compensation carbone elle-même, tout autant que d'identifier le rôle des acteurs transnationaux au sein de cette industrie. Le soutien international des ONG est important si l'on veut que ces affaires constituent des précédents juridiques pour les litiges climatiques dans les pays du Sud, où les impacts sont directement ressentis, en particulier dans les communautés qui vivent sur ces territoires et en sont les premières affectées.

Traduction du brésilien : Christian Pirlet

Bibliographie

Fondation Rosa Luxemburg (2023), *Em Nome do Clima : Mapeamento Crítico*, rosalux.org.br/.

REDD-Monitor (2024), « UN Special Rapporteur on the rights of Indigenous Peoples calls for moratorium on carbon markets », 23 avril.

WRM (2023), « REDD and the Green Economy exacerbate oppression and deforestation in Pará, Brazil », *WRM Bulletin*, n°266, 22 juillet, www.wrm.org.uy.